
CHAMBRE DES JUGES.

MONTREAL, 8 janvier 1913.

A l'Honorable P. BOUCHER DE LA BRUÈRE,
Surintendant de l'Instruction publique,
Québec.

Cher Monsieur,

J'accuse réception du dossier *re* enquête de la Commission scolaire catholique de Montréal, et de votre lettre du 4 janvier courant transmettant ce dossier.

Je m'occupe actuellement de cette affaire et je lui donne toute la considération qu'elle mérite.

Agrérez, cher monsieur, l'assurance de mon profond respect, et croyez-moi.

Votre bien dévoué,

(Signé) WILFRID MERCIER.

MONTREAL, 8 janvier 1913.

Monsieur ULRIC LAFONTAINE,
Secrétaire-trésorier,
Commission scolaire catholique de Montréal.

Cher Monsieur,

Je dois vous informer que j'ai accepté, de la part de Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique, le mandat de faire l'enquête demandée à l'Honorable Procureur général par la Commission scolaire catholique de Montréal, concernant une accusation de péculat, qui aurait été portée contre l'un de ses membres, sans toutefois le désigner particulièrement, accusation qui, dans les circonstances où elle a été lancée, porterait atteinte à l'honneur de la Commission et serait de nature à laisser planer sur chacun de ses membres des soupçons injurieux et domageables à leur caractère.

Je viens de recevoir, de Monsieur le Surintendant de l'Instruction, publique, le dossier qui concerne cette affaire et j'ai déjà commencé l'examen de ce dossier et de la question dont il s'agit.

Vous voudrez bien informer votre Commission scolaire que je suis anxieux de commencer cette enquête le plus tôt possible, mais que je dois tenir compte, en même temps, de mes devoirs judiciaires. Mon terme de janvier, à Beau-